



Municipalité de
*Sainte-Monique
de-Honfleur*



QUELQUES NOUVELLES

En 2024, nous avons entrepris des travaux importants dans les rues Tremblay, Bédard, Gauthier et Goulet pour la réfection du réseau d'égout et d'eau potable avec des investissements totalisant plus de 2 000 000 \$. Ces efforts visent à rendre nos infrastructures plus durables et efficaces pour les prochaines années. La fin des travaux est prévue pour 2025.

En parallèle, la construction d'un nouveau garage municipal progresse rapidement et devrait être terminée d'ici mars prochain. Bonne nouvelle : 83 % des coûts sont couverts par une aide financière du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, ce qui rend ce projet abordable et accessible pour notre communauté.

Des travaux d'amélioration des fossés ont également été réalisés, notamment dans les rangs 12 et sur la Route Fortin. Ces interventions permettent une meilleure gestion des eaux et améliorent la sécurité routière. Elles contribuent aussi à une circulation plus fluide et à la protection des habitations environnantes.

Par ailleurs, nous travaillons activement sur le bâtiment de l'église afin de lui donner une nouvelle vocation. Une firme d'architectes explore actuellement les possibilités de le transformer en un centre multifonctionnel qui bénéficierait à tous les citoyens. Cependant, la réalisation de ce projet dépendra de l'obtention d'une subvention pour couvrir une importante partie des coûts.

Enfin, la station de traitement des eaux usées avance à grands pas. Les travaux ne pourront toutefois débuter qu'une fois que toutes les exigences environnementales auront été pleinement atteintes. Les plans finaux, qui incluent des solutions innovantes pour minimiser l'impact écologique, seront bientôt soumis au Ministère des Affaires Municipales. Une fois approuvés, un appel d'offres sera lancé pour sélectionner les entrepreneurs, et les travaux pourront ensuite débuter.



BUDGET

Pour l'année 2025, le budget de la municipalité s'élève à 3 820 589 \$. Comme vous tous, la municipalité subit les contrecoups de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation. Malgré cela, le conseil municipal a travaillé avec rigueur pour maintenir un budget équilibré et raisonnable. Le taux de taxation passe de 0,80 \$ à 0,82 \$ par 100,00 \$ d'évaluation, ce qui représente une augmentation de 2,5 %. Ce léger ajustement nous permettra de continuer à améliorer les services offerts à notre population tout en respectant nos contraintes financières

PRÉVISIONS FINANCIÈRES 2025

	BUDGET 2024	BUDGET 2025
REVENUS		
TAXES MUNICIPALES		
TAXE FONCIÈRE	834 000 \$	867 000 \$
EAU	146 900 \$	147 900 \$
EGOUTS	24 800 \$	24 900 \$
ORDURES	128 300 \$	132 900 \$
DÉNEIGEMENT	35 100 \$	35 600 \$
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES	15 000 \$	16 100 \$
CENTRALE 911	5 000 \$	5 000 \$
TOTAL DES TAXES MUNICIPALES	1 189 100 \$	1 229 400 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	1 603 303 \$	1 660 128 \$
SERVICES RENDUS	12 600 \$	4 100 \$
PERMIS, IMPOSITION DE DROITS ET INTÉRÊTS	12 756 \$	19 500 \$
TRANSFERTS DES GOUVERNEMENTS	671 547 \$	907 461 \$
TOTAL DES REVENUS	3 489 306 \$	3 820 589 \$
DÉPENSES		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	585 186 \$	654 224 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	266 384 \$	274 835 \$
TRANSPORT	916 179 \$	944 053 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	356 208 \$	291 064 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	5 000 \$	5 000 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	134 945 \$	142 022 \$
LOISIRS ET CULTURE	220 100 \$	405 357 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	277 423 \$	271 935 \$
REMBOURSEMENT DE CAPITAL ET AFFECTATIONS	727 881 \$	832 100 \$
TOTAL DES DÉPENSES	3 489 306 \$	3 820 589 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT)	<u>0 \$</u>	<u>(0 \$)</u>

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour 2025, la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec est de 151 000 \$. De plus, une quote-part de 82 000 \$ à la Régie intermunicipale en sécurité incendie permet d'assurer une réponse rapide et efficace en cas d'urgence. Ces efforts conjoints en matière de sécurité publique témoignent de notre engagement à protéger les citoyens et à répondre aux besoins en matière de prévention et d'intervention.

Une régie de service en urbanisme a été créée en partenariat avec les municipalités de Saint-Nazaire, Lamarche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot et Sainte-Monique. Grâce à une équipe composée de quatre inspecteurs en urbanisme, nous sommes mieux préparés pour répondre aux besoins et attentes de nos citoyens ainsi qu'aux exigences gouvernementales.



Également, une entente de quatre ans a été conclue entre les employés municipaux et le conseil municipal. Cet accord marque une étape importante en assurant une stabilité organisationnelle, une collaboration harmonieuse et un environnement de travail positif. Cela reflète également l'engagement de la municipalité envers ses employés et la reconnaissance de leur contribution essentielle.

ÉLECTION

Déjà quatre années ont passées depuis le dernier scrutin municipal et des élections sont prévues à l'automne 2025. Pour ma part, j'ai encore le désir de servir, de soutenir et de m'engager activement au sein de la communauté. C'est pourquoi je vous annonce ma candidature pour un troisième mandat en novembre prochain. J'ai toujours cette même passion et je suis prêt à offrir mon temps et mon énergie pour un autre mandat de quatre ans.

CONCLUSION

Pour 2025, mes collègues élus, les employés municipaux et moi-même vous souhaitons une année remplie d'espoir et de solidarité. Nous espérons que cette année favorisera le soutien mutuel et l'entraide pour nos jeunes, nos familles et nos aînés. Que la joie, la bienveillance et l'amitié continuent d'illuminer notre belle communauté.

En conclusion, 2024 a été une année riche en réalisations pour notre municipalité. Je tiens à remercier chaleureusement nos employés pour leur travail exemplaire et leur dévouement. Leur engagement est au cœur de nos succès.

Mario Desbiens

Maire

LOISIRS



HORAIRES
7J/7*

PATINOIRE

HORAIRE HIVER

LUNDI AU SAMEDI

18H-19H30
PATINAGE

19H30-21H
HOCKEY

SAMEDI ET DIMANCHE

13H-14H30
PATINAGE

14H30 - 16H
HOCKEY



LOCATION GYMNASÉ

Terrain disponible

Lundi au vendredi
418-347-3592

Semaine de relâche

Samedi 1^{er} mars
à partir de 18h
Clair de Lune



Mardi 4 mars
13h30 à la bibliothèque
Robotic
réservation obligatoire
place limitée
418-347-3592 poste 2004

Horaire de la patinoire
tous les après-midi et les soirs
sauf dimanche en soirée

THÉÂTRE

Une pause pour le théâtre d'été en 2025

En raison de certaines contraintes, nous devons mettre en pause le théâtre d'été pour 2025. Nous ne pouvons pas confirmer à quel moment cette activité reprendra. Nous souhaitons exprimer notre profonde gratitude à tous les comédiens et comédiennes bénévoles – plus d'une trentaine – ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette activité au cour des dernières années.



Est-ce que j'ai besoin d'un permis avant d'entreprendre mes travaux ?

La municipalité de Ste-Monique de Honfleur tient à vous rappeler l'importance d'obtenir un permis avant d'entreprendre tout projet de construction, de rénovation, d'aménagement ou de travaux sur votre propriété.

Les exigences d'émission d'un permis visent plusieurs objectifs. Notamment, d'assurer la sécurité des occupants, le respect du règlement de zonage veillant à l'harmonisation du cadre bâti et de son milieu naturel ainsi qu'à la préservation du patrimoine architectural. Chaque demande de permis est étudiée en fonction de la réglementation qui s'y rattache.

Voici pourquoi il est essentiel de demander un permis :

- **Respect des règlements municipaux :** Les permis garantissent que les travaux respectent les règlements de zonage en vigueur. Cela évite les conflits et la nécessité de refaire des travaux non conformes ;
- **Protection de l'environnement :** Pour les travaux en bordure d'un cours d'eau ou impliquant des modifications au terrain, un permis permet de s'assurer que les normes environnementales sont respectées, contribuant ainsi à préserver notre patrimoine naturel ;
- **Préservation de la valeur des propriétés :** Des travaux conformes et bien exécutés maintiennent ou augmentent la valeur des propriétés dans le voisinage ;

Nous vous invitons à communiquer avec l'inspecteur Pierre-Luc Gaudreault ou à inspecteur@ville.ste-monique.qc.ca ou à visiter notre bureau municipal pour obtenir plus d'informations sur les types de projets nécessitant un permis et sur la procédure pour en faire la demande.

Un service rapide et courtois vous attend.



Règlement sur l'hébergement touristique



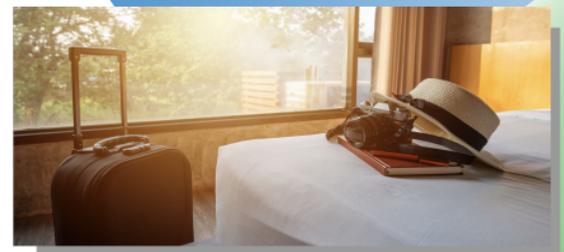
Avis de conformité Requis

Le ou les propriétaires doivent enregistrer leurs établissements de location à court terme auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) en vertu de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique et ses règlements. C'est Revenu Québec qui veille à l'application de la loi et qui pourra intervenir en cas d'activité illégale.

De plus, les citoyens qui souhaitent offrir leur résidence principale en location à des touristes doivent obtenir un certificat d'autorisation renouvelable annuellement, en plus de respecter les conditions de la municipalité.



-  **Avoir un certificat d'autorisation de votre municipalité ;**
-  **Avoir un certificat d'enregistrement de la CITQ ;**
-  **Afficher votre certificat d'enregistrement bien en vue ;**
-  **La période d'exploitation de l'établissement sur 12 mois ;**
-  **Nécessité de fournir une personne-ressource joignable par la municipalité lors de la location ;**
-  **Se conformer aux règlements de prévention incendie. Avoir les équipements de sécurité incendie comme : avertisseurs de fumée, avertisseur de monoxyde de carbone et extincteur d'incendie ;**
-  **Le système de traitement des eaux usées desservant le bâtiment doit être conforme au Q-2, r. 22 (incluant les normes de vidange) ;**
-  **L'usage projeté ne cause pas une source de bruit susceptible de troubler la quiétude du secteur ou des voisins ;**
-  **Aucun débordement d'ordures ;**
-  **Il est prohibé le fait de faire usage ou de permettre de faire usage de pétards ou de feux d'artifices ;**
-  **Application d'un couvre-feu pour les activités extérieures ;**
-  **Les aboiements ou hurlements gênants d'un chien sont interdits ;**
-  **L'installation et l'utilisation de tentes, roulottes, tentes-roulottes et autres véhicules récréatifs semblables sont interdites ;**
-  **Vidange des installations septiques aux 2 ans ;**
-  **Apporter un maximum de 3 animaux de compagnie ;**



A VENIR

16 février Brunch

de 9h-10h30
11 ans et - 5\$
12 ans et + 10\$

PRÉVENTE
Contacter
Huguette Savard
418-321-0640



Tirage parmi ceux qui porte la chemise à carreau

La municipalité est fière
de vous inviter

Journée
FAMILIALE

121, de la Fabrique



Après midi
Olympiades d'hiver
pour toute la famille

Tir à la corde, sciage de bûche...
petit feu extérieur

Fous Du Roi
de 11h15 à 15h15

Plaisir pour tous



CAMPING
Pointe Taillon
SAINTE-MONIQUE LAC-SAINT-JEAN



Camping

Camp de jour

**NOUS
RECRUTONS
BIENTOT !**

Sauveteur
Saisonnier
Entretien terrain
Moniteur de camp



INSCRIPTION À PASSE-PARTOUT ET À LA MATERNELLE 4 ET 5 ANS

L'inscription concerne les élèves du préscolaire qui fréquenteront pour la première fois les établissements du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

10-11 ET 12 FÉVRIER 2025 | EN LIGNE

PASSE-PARTOUT OU MATERNELLE 4 ANS

Pour Passe-Partout ou la maternelle 4 ans, l'enfant doit avoir
4 ans au 30 SEPTEMBRE 2025.

MATERNELLE 5 ANS

Pour la maternelle 5 ans, l'enfant doit avoir
5 ans au 30 SEPTEMBRE 2025.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉS

Pour officialiser l'inscription, les parents devront présenter à l'école :

- L'**original du certificat de naissance** de leur enfant (grand format). Si vous ne l'avez pas, vous devez en faire la demande le plus tôt possible à la Direction de l'État civil : www.etatcivil.gouv.qc.ca ou 1 877 644-4545.

ET

- Une **preuve de résidence officielle** sur laquelle figurent le nom du parent et l'adresse principale afin de prouver la résidence de l'élève à l'adresse principale. Ex. : permis de conduire, compte de taxes municipales ou scolaires, avis de cotisation de Revenu Québec, etc. Dans l'impossibilité de présenter une telle pièce, d'autres preuves pourraient être requises.

L'école communiquera avec les parents pour préciser les modalités pour la présentation de ces deux documents qui officialiseront l'inscription.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION EN LIGNE POUR PASSE-PARTOUT ET LA MATERNELLE 4 ET 5 ANS

Les parents doivent se rendre sur le site Web du Centre de services scolaire les 10-11 et 12 février prochains au www.csslsj.gouv.qc.ca et cliquer sur l'onglet « Inscription à Passe-Partout, la maternelle 4 et la maternelle 5 ans et suivre les étapes.

- Si vous éprouvez des difficultés pour l'inscription de votre enfant vous pouvez :
 - o Communiquer au 418 669-6000 poste 5350 ou au educatifs2@cslsj.qc.ca pour une assistance.
 - o Prendre rendez-vous avec l'école pour compléter les différents formulaires directement sur place. Vous trouverez la démarche sur le site Web du CSSLSJ.

LES DIFFÉRENTS PROGRAMMES PRÉSCOLAIRES SERONT DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES SUIVANTES POUR 2025-2026

NORD				CENTRE				SUD			
École	Passe-Partout	Mat. 4 ans	Mat. 5 ans	École	Passe-Partout	Mat. 4 ans	Mat. 5 ans	École	Passe-Partout	Mat. 4 ans	Mat. 5 ans
Bon-Pasteur	*	✓	✓	Albert-Naud	✓	✓	✓	Du Bon Conseil	*	✓	✓
Garnier	*	✓	✓	Notre-Dame	*	*	✓	Jean XXIII	*	✓	✓
Maria	✓	✓	✓	Saint-Joseph (Alma)	✓	✓	✓	Mgr-Victor	✓	*	✓
Notre-Dame-de-Lorette	✓	*	✓	Saint-Julien	✓	*	✓	Saint-Bruno	*	✓	✓
Notre-Dame-du-Rosaire	*	✓	✓	Saint-Pierre	✓	✓	✓	Saint-Antoine	*	✓	✓
Saint-Léon	*	✓	✓	Saint-Sacrement	*	✓	✓	Saint-Gérard	✓	✓	✓
Sainte-Hélène	*	✓	✓					Saint-Joseph (Hébertville)	✓	✓	✓

* Selon la disponibilité des locaux et le nombre d'inscriptions (minimum 6 élèves et maximum 17 pour l'ouverture d'un groupe).

✓ Programme offert à l'école.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

418 669-6000 poste 5350

OU
csslsj.gouv.qc.ca, onglet « Inscription à Passe-Partout, la maternelle 4 et la maternelle 5 ans ».

Prendre note qu'il est important de respecter les dates officielles d'inscription pour ainsi assurer une place à votre enfant.

L'école communiquera avec les parents pour préciser les modalités pour la présentation de ces deux documents qui officialiseront l'inscription.


Toujours
Ensemble, complices d'avenir

Centre
de services scolaire
du Lac-Saint-Jean

Québec 